

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZENOBRES
N° DEL 030 348 20A0051

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE DE LA SÉANCE
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION		
19	19	15	10/12/2020	18/12/2020

Séance du vendredi 18 décembre 2020

L'an deux mil vingt et le vendredi 18 décembre à 18:30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle « Charles PAGES » de Vézénobres. Sous la présidence de : M. OMBRAS Sébastien, Maire de Vézénobres. ALLEMAND Liliane a été élue secrétaire de séance.

Présents :	PIGNET T., OMBRAS S., ROUX Y., RICHARD Y., BOURRIE D., SERAFINO J-C.
Présentes :	ALLEMAND L., LOUBET N., TOURNIER A-L., BERENGER C., BRES V., LAMETZ A., GLAD G., PRECIGOUT K.
Absent(e)s excusé(e)s :	M. SERAFINO J.C. donne pouvoir à Mme. GLAD G. Mme CHAPTAL C. Donne pouvoir à Mme ALLEMAND L. M. DUPIRE P.J., M. CROUZET S., M. PARISOT A., Mme WAYOLLE A.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

3.1 - DOMAINE ET PATRIMOINE
PROJET D'AMÉNAGEMENT CHEMIN DE BERCAUDE – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE PRÉLABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'EXPROPRIATION

Monsieur le Maire expose :

Il apparaît indispensable de mener à bien et de conduire à son terme la procédure pour l'élargissement du Chemin de Bercaude et la création d'un bassin de rétention, correspondant aux emplacements réservés N°8 et N°11 tels qu'ils figurent sur la pièce N°6.1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VEZENOBRES.

Par délibération municipale n°DEL03034819A0029 du 11 avril 2019, La Commune de VEZENOBRES approuvée la procédure d'expropriation pour les emplacements réservés du chemin de Bercaude à VEZENOBRES.

Le projet porte sur les parcelles cadastrées suivantes :

SECTION	N°	Superficie de la parcelle concernée par le projet	PROPRIÉTAIRE(S)	ADRESSE	INDIVISION	DROITS
AW	20	310 m ²	SARL URBAN STONE	VILLA TOSCANA BT 4 APPT 424 0016BTRA DES 4 CHE MONTOLIVET 13012 MARSEILLE	indivision simple	nu-propiétaire
		258 m ² → N°8	MME BOFFARD ANNE	2 RUE PETION 75011 PARIS	indivision simple	nu-propiétaire
AW	21	9755 m ² → N°11	M BOFFARD DANIEL	367 RUE DE LA COTE SAUVAGE 17940 RIVEDOUX-PLAGE	indivision simple	nu-propiétaire
			M BOFFARD JEAN LUC	40 AV PAUL RAVOUX 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON	indivision simple	nu-propiétaire
			MME HADDADI MADELEINE BOFFARD	265 IMP MICOCOULIERS 30000 NIMES	indivision simple	usufruitier
AY	146	180 m ²	COMMUNE DE VEZENOBRES	1, Place de la Mairie 30360 VEZENOBRES	//	propriétaire



Une partie de l'assiette du projet fait l'objet d'une cession à l'amiable entre la Commune de VEZENOBRES et la SARL URBAN STONE PROMOTION.

La partie du projet sise sur la parcelle cadastrée section AW N°21 n'a pas abouti à une cession à l'amiable avec les propriétaires de la parcelle.

Afin de pouvoir réaliser l'élargissement du chemin de Bercaude (emplacement réservé n°8) et le bassin de rétention (emplacement réservé n°11), et conformément à la législation en vigueur, il y a lieu de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour permettre d'acquérir par expropriation la parcelle cadastrée section AW N°21, d'une surface de 10 013 m², appartenant à M BOFFARD ALAIN, MME BOFFARD ANNE, M BOFFARD DANIEL, M BOFFARD JEAN LUC, MME BOFFARD MADELEINE née HADDADI.

Monsieur le Maire entendu,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R112-4 et suivants, et R131-3 du code de l'expropriation,

VU l'évaluation de la parcelle par france domaine en date du 09/12/2020

CONSIDERANT les refus des propriétaires de la parcelle cadastrée section AW N°21 de céder à la Commune par négociation à l'amiable, la parcelle susnommée, absolument nécessaire à la réalisation du projet ;

CONSIDERANT la nécessité d'avoir la maîtrise foncière complète pour la faisabilité d'une opération d'aménagement ayant un caractère d'intérêt général ;

CONSIDÉRANT que la déclaration d'utilité publique est demandée en vue de l'acquisition pour voirie, aménagement de sécurité hydraulique ;

CONSIDÉRANT que le projet répond à un besoin réel en matière de sécurisation en raison du trafic routier en augmentation sur le secteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE

(POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **D'AUTORISER** le Maire à acquérir la parcelle cadastrée section AW N°21, appartenant à M BOFFARD ALAIN, MME BOFFARD ANNE, M BOFFARD DANIEL, M BOFFARD JEAN LUC, MME BOFFARD MADELEINE née HADDADI
- **D'ENGAGER**, aux fins exposées ci-dessus, la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du projet et l'acquisition, par voie d'expropriation de la parcelle cadastrée section AW N°21.
- **PRECISE** que la dépense afférente est inscrite au budget de la Commune.
- **DE DEMANDER** au représentant de l'État l'ouverture conjointe d'enquêtes publiques (préalable à déclaration d'utilité et parcellaires) en vue d'un arrêté Préfectoral portant Déclaration d'Utilité Publique du projet et cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation des travaux envisagés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour extrait conforme

Le Maire de Vézénobres

Sébastien OMBRAS

